



## **Contrat d'engagement et de réservation**

Entre les soussignés :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse.....

.....

Tel : .....

E-mail : .....

Ci-après, dénommé « le client »

*ET*

la SARL l'Auberge D'Antan

au Capital : 1000 € - RC, dont le siège social est Avenue de la résistance - 09 200 St Gérons,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro de SIRET : 53775909400015

APE : 551A - N° de TVA intra:FR6653775909400015

Ci-après, dénommé « le prestataire » d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Appellation de l'événement :.....

Date de l'événement :.....

Nombre de convives :.....

Horaire début prestation :.....

La signature de ce contrat implique la connaissance et l'acceptation de nos conditions générales :

## **Acompte**

A la signature du contrat, le client s'engage à verser 30% du montant total de la prestation. Cet acompte est encaissable immédiatement.

Il garantit la réservation de la date de l'événement comme ferme et définitive et sera non remboursable en cas d'annulation de la part du client à moins d'un mois de la date de l'événement.

*La somme restante due* sera acquittée dans la semaine suivant la prestation.

## **Dépôt de garantie**

*Un chèque de garantie de dépôt de 500€ est versé* à la signature du contrat.

Ce dépôt est restitué dans un délai n'excédant pas 15 jours à la condition expresse qu'aucun vol, qu'aucune casse, tâche indélébile, brûlure .... (liste non exhaustive) ne soit constaté.

## **Convives**

*La confirmation du nombre d'invités doit être faite un mois avant la date de la prestation.*

Ce nombre sera le même en cas de défection importante et aucune remise ne pourra être réclamée.

Toute augmentation de nombre doit être faite au maximum sept jours avant la date de réception et confirmée par écrit et sous réserve de disponibilité des produits. Passé ce délais, les repas ajoutés seront facturés 25% supplémentaires.

## **Responsabilité**

La responsabilité de L'auberge d'antan ne pourra être en aucun cas engagé :

- en cas de problèmes liés à des allergies ou intolérances
- en cas d' intoxication alimentaire suite à une livraison ou suite à la conservation des restes d'un repas. Après prestation l'Auberge d'antan n'est plus responsable de la conservation des aliments.
- en cas d'inexécution de ses obligations due à des éléments extérieurs tels que des grèves, intempéries, manifestations, embouteillages,... (liste non exhaustive).
- *En cas d'une mauvaise mise en œuvre des produits dues à :  
un dépassement des horaires de la réception établis par chacune des parties, une masse électrique insuffisante, coupure d'électricité,....(liste non exhaustive).*

## **Assurance**

L'auberge d'Antan est assurée pour sa responsabilité civile dans le cadre de son activité couvrant tous risques liés à la fourniture des repas, à l'exclusion de tout autre.

*Fait en 2 exemplaires à Saint -Girons le .....*

*Le « prestataire » :*

*Le « client » :  
(lu et approuvé)*

